

**OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE 1<sup>er</sup> JUIN 2017**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Convoqués en Assemblée générale mixte conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance du rapport du Directoire et des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos observations relatives au rapport du Directoire et aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance l'objet des travaux du Conseil de Surveillance.

### **1. Observations du Conseil**

Lors de sa réunion du 30 mars 2017, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes consolidés du groupe et des comptes sociaux de la société établis en normes françaises pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le Conseil a étudié les principaux postes du bilan et du compte de résultat et a entendu le Commissaire aux comptes.

Le Conseil a également pris connaissance du rapport du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ayant ainsi opéré les vérifications nécessaires, le Conseil de Surveillance informe les actionnaires qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler sur le rapport du Directoire, sur les comptes consolidés du groupe ainsi que sur les comptes sociaux de la société certifiés par le Commissaire aux comptes, tels qu'ils vous ont été présentés.

Par ailleurs, le Conseil a étudié les propositions de résolutions qui sont soumises à la présente assemblée générale et vous invite à les approuver afin de donner au Directoire les moyens indispensables à la conduite de sa stratégie.

### **2. Travaux du Conseil**

En application des règles légales, et au-delà de l'examen des comptes annuels et du rapport du Directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le Conseil de Surveillance entend périodiquement le Directoire sur la marche de la société. Il autorise les investissements majeurs, les constitutions de sûretés, les cessions partielles ou totales de participations et de biens et droits immobiliers.

Indépendamment de ces tâches, les délibérations marquantes du Conseil de Surveillance depuis la dernière Assemblée générale annuelle des actionnaires ont concerné :

- les situations financières trimestrielles ;
- les comptes semestriels ;
- le suivi du plan d'affaires ;
- le budget de l'exercice 2017 ;

- les principaux projets d'investissement, et notamment la revue des investissements à l'international, les avancées sur le développement des produits, et les investissements Marketing (visibilité, marque...);
- la politique de rémunérations des membres du Directoire ;
- l'égalité professionnelle Homme-Femme ;
- l'établissement du règlement intérieur du conseil de surveillance.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler.

Paris, le 30 mars 2017.

**Le Conseil de Surveillance**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Luy', written over a horizontal line.